

Nouveau-Brunswick

En tant que membres du SCFP travaillant au Nouveau-Brunswick, VOUS avez le droit de refuser tout travail dangereux en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail. Article 19, lorsque VOUS croyez qu'un acte risque de nuire à votre santé et sécurité ou à celle d'une autre personne employée.

Étapes à suivre dans les cas de refus de travail...

1. Si vous croyez qu'une situation dangereuse peut exister au travail, vous avez le droit de refuser de travailler.
2. Informez votre superviseur de vos préoccupations et refusez d'effectuer le travail dangereux.
3. La superviseure ou le superviseur doit faire enquête sur la situation en votre présence et prendre les mesures appropriées ou recommander des mesures à l'employeur.
4. Si le problème n'a pas été résolu à votre satisfaction, présentez le problème au Comité mixte de santé et de sécurité. S'il n'y a pas de comité, communiquer avec une agente ou un agent gouvernemental en santé et sécurité.
5. Si le comité ne règle pas le problème à votre satisfaction, vous pouvez présenter le problème à une agente ou un agent gouvernemental en santé et sécurité.
6. L'agente ou l'agent fera enquête et ordonnera de prendre des mesures pour régler le problème. Les résultats écrits vous seront données, ainsi qu'à l'employeur et au Comité.

Les travailleuses et les travailleurs ne peuvent être l'objet de discrimination, de menaces ou de contraintes pour avoir respecté la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail – Article 24.

Vous avez le droit légal à un milieu de travail exempt de tout danger.

Pour plus de renseignements ou si vous désirez de l'aide, communiquer avec votre conseillère ou conseiller local en santé et sécurité, avec la direction de votre syndicat, votre conseillère ou conseiller du SCFP ou avec le Service national de santé et de sécurité au :

Syndicat canadien de la fonction publique

Service de santé et de sécurité

1375, boul. St. Laurent

Ottawa, Ontario K1G 0Z7

Tél. : (613) 237-1590

Télec. : (613) 237-5508

Courriel : sante_securite@scfp.ca